



Conseil Municipal du 05 avril 2014  
Convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2014

Présidé par, Marc HEMEZ, Maire  
Conseillers Municipaux en exercice : 33

**Présents :** M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Jeannine MARQUAILLE.

La séance d'installation du conseil municipal est ouverte à 10 heures sous la Présidence de Michel MEURDESOF, Maire sortant.

L'ELECTION MUNICIPALE DU 30 MARS DANS LA COMMUNE D'ANICHE A DONNE  
LES RESULTATS SUIVANTS

- Liste 1 « CHANGEONS ANICHE... tous ensemble »	1 906 suffrages
- Liste 2 « ANICHE agir avec vous »	341 suffrages
- Liste 3 « RASSEMBLEMENT CITOYEN, ANICHE ma commune j'y tiens »	1 863 suffrages

ONT ETE PROCLAMES ELUS, LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS

CHANGEONS ANICHE... tous ensemble

Marc HEMEZ  
Carole CARPENTIER  
Georges LEMOINE  
Jessica TANCA  
Michel FLEURQUIN  
Rosa LA SPINA  
Jean-Claude DENIS  
Marie BONNAFIL  
Dominique HERVET  
Mirtille STIEVENARD  
Xavier BARTOSZEK  
Aude-Claire DUBAR  
Christian VITU  
Marie-Bernadette POULAIN  
Jean Gabriel DUJARDIN  
Léone TAISNE  
Christian COLLET  
Viviane LUPART  
Norbert SARPAUX  
Hélène OWCZARCZAK  
Michel DEBEVE  
Marylène DRECQ  
Farid FETTACHE  
Marie-Agnès ROGER  
Clément CORNU

**RASSEMBLEMENT CITOYEN ANICHE ma commune j'y tiens** Michel MEURDESOF  
Renée HARY  
Jean Louis CHANTREAU  
Danièle BRENSKI  
Roger FACON  
Martine MOROGE  
Laurent HELBECQUE

**ANICHE agir avec vous**

Jeannine MARQUAILLE

**LISTE DES CONSEILLERS ELUS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT**

**CHANGEONS ANICHE... tous ensemble**

Marc HEMEZ  
Rosa LA SPINA  
Jean-Claude DENIS

**RASSEMBLEMENT CITOYEN  
ANICHE ma commune j'y tiens**

Michel MEURDESOF

**ET QUI SONT DECLARES INSTALLES DANS LEUR FONCTION**

En vertu de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de la séance au cours de laquelle est élu le Maire est dévolue au plus âgé des conseillers.

Cette disposition a été confirmée par circulaire préfectorale NOR : INT/A/1405029C en date du 13 mars 2014.

Monsieur Georges Lemoine, doyen d'âge, est invité à s'installer au bureau et à prendre la présidence de l'assemblée.

**INSTALLATION DU CONSEIL**

**Monsieur le Président procède à l'appel nominal des nouveaux conseillers municipaux :**

<b>Monsieur Marc HEMEZ</b>	<b>Madame Viviane LUPART</b>
<b>Madame Carole CARPENTIER</b>	<b>Monsieur Norbert SARPAUX</b>
<b>Monsieur Georges LEMOINE</b>	<b>Madame Hélène OWCZARCZAK</b>
<b>Madame Jessica TANCA</b>	<b>Monsieur Michel DEBEVE</b>
<b>Monsieur Michel FLEURQUIN</b>	<b>Madame Marylène DRECQ</b>
<b>Madame Rosa LA SPINA</b>	<b>Monsieur Farid FETTACHE</b>
<b>Monsieur Jean-Claude DENIS</b>	<b>Madame Marie-Agnès ROGER</b>
<b>Madame Marie BONNAFIL</b>	<b>Monsieur Clément CORNU</b>
<b>Monsieur Dominique HERVET</b>	<b>Monsieur Michel MEURDESOF</b>
<b>Madame Mirtille STIEVENARD</b>	<b>Madame Renée HARY</b>
<b>Monsieur Xavier BARTOSZEK</b>	<b>Monsieur Jean Louis CHANTREAU</b>
<b>Madame Aude-Claire DUBAR</b>	<b>Madame Danièle BRENSKI</b>
<b>Monsieur Christian VITU</b>	<b>Monsieur Roger FACON</b>
<b>Madame Marie-Bernadette POULAIN</b>	<b>Madame Martine MOROGE</b>
<b>Monsieur Jean Gabriel DUJARDIN</b>	<b>Monsieur Laurent HELBECQUE</b>
<b>Madame Léone TAISNE</b>	<b>Madame Jeannine MARQUAILLE</b>
<b>Monsieur Christian COLLET</b>	

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.**

**Madame Jeannine MARQUAILLE demande la parole** : « Monsieur le Président je tiens à vous signaler un problème qui mérite attention puisque le conseil municipal que vous installez ce matin n'est pas conforme aux listes qui ont été votées dimanche dernier. J'ai d'abord cru qu'il y avait une erreur dans la publication du journal

*municipal de cette semaine, mais à la lecture des bulletins de vote je confirme que Monsieur Laurent HELBECQUE qui est le 7<sup>ème</sup> aujourd'hui du groupe communiste, n'était pas le 7<sup>ème</sup> de la liste, c'est Monsieur Jean-Marie Lourdaux qui occupait cette position. J'ai repris le bulletin de vote de dimanche dernier, et dimanche dernier les électeurs ont voté en 7<sup>ème</sup> position pour Monsieur Lourdaux, or, M. Helbecque est là à sa place aujourd'hui. Donc je pense qu'il y a un problème qu'il faut au moins soumettre. Je vous remercie de m'avoir écouté, Mesdames et Messieurs. »*

## ***ALLOCUTION DE MONSIEUR LEMOINE, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE***

*« Notre mairie accueille aujourd'hui les conseillers municipaux élus dimanche dernier.*

*Bienvenue aux conjoints des élus, à leurs familles, aux anichoises et anichois, aux amis qui sont venus assister à ce premier conseil municipal au cours duquel nous allons procéder à l'élection du maire et des adjoints.*

*Le privilège de l'âge me permet de m'adresser à vous, pour le premier conseil municipal de la mandature 2014 – 2020.*

*Je le fais avec une certaine émotion, en me remémorant toutes les séances que j'ai connues depuis mars 1989, date de ma première élection.*

*Après plus de quatre-vingt-dix ans de gestion avec une majorité de gauche, les anichoises et les anichois ont choisi, de manière démocratique, d'élire des femmes et des hommes sans étiquette politique, libres de toute consigne d'un parti.*

*La parité est de règle dans la composition du conseil municipal.*

*Parmi les vingt-cinq membres de la nouvelle majorité dix-huit vont exercer ce mandat pour la première fois.*

*Je peux dire à mes nouveaux collègues qu'il s'agit d'un travail passionnant.*

*Je vous demande d'avoir comme priorité le bien-être de tous les anichois car un élu se doit d'être au service des autres.*

*Je vous engage à écouter, à parler avec les citoyens, à les aider dans leurs démarches afin qu'ils ne soient pas abandonnés dans leurs difficultés.*

*Je vous engage à entendre les souhaits de notre jeunesse.*

*Je vous engage à rompre la solitude de nos aînés en les rencontrant.*

*Je souhaite créer avec vous une nouvelle dynamique pour notre ville, cité de Kopierre.*

*Dès la semaine prochaine, le travail nous attend. Pendant la campagne électorale nous avons pris des engagements, il convient maintenant de les respecter.*

*Après le vote du budget, d'importants dossiers seront étudiés :*

- *Reconstruction de l'école M. Quévy*
- *Piscine*
- *ANRU*

*L'assiduité des élus est importante lors des séances de conseil municipal. C'est cette instance qui détient le pouvoir et qui décide.*

*J'invite la nouvelle majorité et l'opposition à travailler ensemble dans la sérénité pour le bien de notre ville. »*

*Le Conseil Municipal doit choisir un secrétaire de séance. Monsieur Lemoine propose que Monsieur Clément CORNU assure ces fonctions.*

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.*

**Monsieur Lemoine invite le secrétaire à prendre place au bureau présidentiel.**

## **I. ELECTION DU MAIRE**

*En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.*

*Monsieur le Président propose de désigner Mme Helbecque et M. Dupas en qualité d'assesseurs.*

*Monsieur le Président précise qu'il a reçu la candidature de Monsieur Marc HEMEZ.*

*Il demande s'il y a d'autres candidatures pour l'élection du Maire.*

*Monsieur Michel Meurdesoif est invité à prendre la parole au nom du groupe « **RASSEMBLEMENT CITOYEN, ANICHE ma commune j'y tiens** »*

**Monsieur Meurdesoif** : « Avec votre aimable permission Monsieur le Président, je vais faire une courte déclaration du groupe « RASSEMBLEMENT CITOYEN ». 43, c'est le nombre de suffrages qui nous sépare, autant dire, rien du tout, pourtant, et c'est la loi, votre groupe est trois fois plus nombreux que le nôtre. J'insiste, mais nous nous connaissons depuis longtemps Monsieur le Président, il vous faudra veiller, et c'est la première responsabilité du Maire qui sera élu, au respect des droits de l'opposition que nous représenterons. En bons démocrates nous acceptons le verdict de dimanche et nous ne présentons pas de candidats aux élections inscrites à cet ordre du jour. 43 c'est aussi à peu près le nombre de coups de cloches que vous vous êtes autorisés à faire sonner dimanche à 20 H 15. C'est vrai que vous vous étiez présentés comme la liste de la paroisse. Ce geste puéril mais significatif aura contraint Monsieur le curé à venir présenter ses excuses pour cette incursion désastreuse du religieux dans la vie politique. 43 c'est le nombre approximatif de secondes avant que votre chef de file, dimanche soir, ne proclame, ce que nous savions déjà, qu'il est de droite. Au moins cet acte de foi éclaircit-il les choses et ouvre les yeux à ceux qui croient encore naïvement à l'apolitisme. 43, enfin c'est le nombre d'années que j'aurai passées au conseil municipal à la fin de ce mandat, 43 années de sacrifices de la vie familiale, de la carrière professionnelle, des loisirs, de la santé, voilà, ce que vous réserve Mesdames et Messieurs l'engagement dans la vie publique. En résumé, peu de mercis et beaucoup d'ingratitude. Un espoir cependant : un rassemblement citoyen est né de l'enthousiasme de ceux et celles qui m'ont accompagné dans cette campagne. Un mouvement qui ne demande qu'à grandir car même la déception nourrit l'espérance de la reconquête. Chers collègues de la majorité nous ne recherchons pas l'affaiblissement de notre commune, ni l'échec de votre action politique. Nous sommes déterminés à traduire dans nos actes ce qui nous motive : l'intérêt pour notre commune et ses habitants, parce que notre commune nous y tenons. Merci Monsieur le Président. »

*Madame Jeannine Marquaille est invitée à prendre la parole au nom de la liste « **ANICHE agir avec vous** »*

**Madame Marquaille** : « Je n'ai évidemment pas l'intention de poser ma candidature au poste de Maire. Je voudrais simplement, quelles que soient nos divergences, souhaiter bon courage au futur Maire. Je voudrais également émettre deux vœux, que la sérénité revienne à Aniche après la violence de cette campagne électorale et que la démocratie guide la nouvelle équipe qui va se mettre en place. Le fait de n'être représenté que par une seule personne au Conseil Municipal, ne nous empêchera pas d'avoir des propositions et des critiques constructives. Notre équipe demeure mobilisée, elle continuera à travailler pour les valeurs auxquelles nous sommes attachés : la justice, la démocratie, la solidarité dans le respect des personnes. Merci, Mesdames et Messieurs »

Il est alors procédé à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne réservée à cet effet.

Le dépouillement du vote pour le premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	Néant
b. Nombre de votants (enveloppes déposés) : .....	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : .....	8
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : .....	25
e. Majorité absolue : .....	17

A obtenu : M. HEMEZ : 25 voix

Monsieur Marc HEMEZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

**Monsieur Hémez** : « Chers collègues, cher public, chers amis. Dans la vie, il y a des moments plus intenses que d'autres, ce samedi 5 avril fait partie des moments forts de ma vie. Par votre vote majoritaire, vous m'avez confié la fonction de Maire que j'aurai l'honneur et le plaisir d'assurer. Cette confiance me dictera toujours et vous dicte également d'ardentes obligations comme l'écoute, la considération et le respect des Anichoises et des Anichois. Je ferai face à l'exigence que la fonction de maire impose et aux responsabilités qui en découlent. Qu'il me soit permis de saluer les Maires qui m'ont précédé, leur souvenir et leurs actions resteront inscrits dans l'histoire de la ville. Chargé de conduire une équipe, un projet, je serai aussi chargé d'assurer un avenir à notre ville. C'est donc avec une émotion certaine, un mélange de fierté et d'humilité que je reçois ce mandat et cette écharpe représentant le triptyque «Liberté, Egalité, Fraternité » auquel je suis comme vous attaché. Elle me permet de mesurer symboliquement l'ampleur de la tâche, l'importance de mes devoirs vis-à-vis de nos concitoyens, j'espère être digne de cette responsabilité. Je remercie le public venu nombreux, ce qui témoigne de la meilleure façon qui soit, l'intérêt que vous portez à la vie locale. Maintenant il reste une chose essentielle, le travail, nous allons toutes et tous œuvrer pour le bien-être et le renouveau d'Aniche en y mettant nos compétences et notre détermination. Vous pouvez compter sur moi, sur nous, dans un esprit de rassemblement pour réussir tous ensemble. Je vous remercie. »

Monsieur Georges LEMOINE invite Monsieur le Maire à prendre la présidence. Il lui remet son écharpe puis son insigne et un bouquet de fleurs à Mme HEMEZ.

## II. CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Aux termes des articles 2122-1 et 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. La commune disposait jusqu'à présent de 8 postes d'adjoints.

Le nombre maximal d'adjoints pouvant être désignés pour la commune d'Aniche est de **NEUF**.

Monsieur le Maire propose par conséquent à l'assemblée de créer **NEUF** postes d'adjoints.

**Adopté à l'unanimité** : **POUR** : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Marie-Agnès ROGER – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU –

**ABSTENTIONS** : Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU – Roger FACON – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Jeannine MARQUAILLE.

## III. LISTES DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise qu'une liste a déjà été déposée. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres listes. Aucune manifestation dans l'assemblée.

Monsieur le Maire confirme donc le dépôt d'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire, déposée par « Changeons Aniche... tous ensemble... », conduite par Monsieur Marc Hémez.

Il est alors procédé à l'élection des adjoints au maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne réservée à cet effet.

Le dépouillement du vote pour le premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	Néant
b. Nombre de votants (enveloppes déposés) : .....	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : .....	8
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : .....	25
e. Majorité absolue : .....	17

La liste « Changeons Aniche, tous ensemble... » a obtenu : 25 voix

La liste conduite par Madame Carpentier ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire et immédiatement installés dans leurs fonctions :

**1<sup>er</sup> Adjoint : Mme Carole CARPENTIER**

**2<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Jessica TANCA**

**3<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Rosa LA SPINA**

**4<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Marie BONAFIL**

**5<sup>ème</sup> Adjoint : M. Georges LEMOINE**

**6<sup>ème</sup> Adjoint : M. Michel FLEURQUIN**

**7<sup>ème</sup> Adjoint : M. Jean-Claude DENIS**

**8<sup>ème</sup> Adjoint : M. Xavier BARTOSZEK**

**9<sup>ème</sup> Adjoint : M. Christian VITU**

Monsieur le Maire invite les Adjoints à se présenter au bureau présidentiel et leur remet l'écharpe et l'insigne.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11H15 et invite les conseillers à signer le registre des délibérations, les procès-verbaux d'élection et les documents annexes.**